



Saint-Brieuc, le 19 décembre 2020

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Général de Gaulle
CS 72364
SAINT-BRIEUC Cedex 1

Objet : voie verte Rabelais-Chaptal

Monsieur le Maire,

Comme suite à la visite du chantier de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée (section rue Rabelais-rue Chaptal) le 14 décembre, nous souhaitons tout d'abord saluer la réalisation de cette remarquable voie verte en site propre, inaugurant, nous l'espérons, d'autres très belles prochaines réalisations qui faciliteront grandement les mobilités actives sur l'agglomération briochine.

Cette « autoroute à vélos » s'inscrit ainsi parfaitement dans un futur Réseau Express VElo (le REVE que nous avons pu vous présenter il y a quelques mois avec notre manifeste, lien : <https://velo-utile.fr/site/2020/02/manifeste-pour-une-ville-cyclable/?hilitte=%27manifeste%27> qui permettra à terme de se déplacer à bicyclette en continu et en toute sécurité dans l'agglomération. Les cyclistes sont en effet en quête de ce type d'aménagement, empruntant un parcours entièrement distinct de celui des voitures et offrant des trajets sécurisés, confortables et efficaces, conditions indispensables pour permettre une utilisation exponentielle de ces infrastructures par une majorité de la population et de tous âges.

Suite à cette visite, nous nous permettons de vous communiquer ci-après nos premières observations visant à sécuriser et à améliorer la réalisation de cette voie verte :

- Afin d'optimiser l'utilisation de cet aménagement de qualité, nous vous demandons de **donner sur l'ensemble du trajet la priorité aux piétons et aux cyclistes** (rue Rabelais, rue de Paris, rue Max Le Bail, rue Chaptal). En effet, rendre plus simple et plus sécurisée la circulation des piétons et des cyclistes, en portant une attention toute particulière aux intersections, est la garantie de sa réussite ;
- Rue de Paris : **Les bandes cyclables existantes doivent être conservées en continu** et ne pas être interrompues par le franchissement de la voie verte, nous craignons en effet que ce franchissement provoque un goulot d'étranglement susceptible de générer des interactions difficiles avec les usagers du vélo. Généralement, les voitures accélèrent pour pouvoir doubler le vélo qui arrive sur le dispositif. Et si le cycliste est déjà engagé, il est souvent positionné à droite (sortant logiquement de la piste cyclable) et est donc frôlé par les automobiles. Nous estimons qu'un by-pass de chaque côté est la meilleure option pour supprimer ce danger ;
- Rue Chaptal : même observation que pour la rue de Paris, **les bandes cyclables existantes doivent être conservées en continu** quelle que soit la date de la réalisation de la 2ème tranche de travaux ;

.../...



- Pas de barrière anti-intrusion à chaque accès : nous demandons une **absence totale d'obstacle pour accéder à la voie verte**, comme indiqué d'ailleurs dans la fiche du Cerema que vos services ont bien voulu nous communiquer : *« Très souvent, la signalisation réglementaire seule est suffisante. Dans l'immense majorité des cas, il est recommandé d'y recourir dans un premier temps et d'établir ensuite le besoin d'un dispositif plus lourd, après avoir observé les pratiques pendant un temps suffisant. »* ;
Nous vous confirmons les indications du Cerema dans cette fiche sur le danger de barrières : *« À l'usage, certains des dispositifs mis en place peuvent s'avérer contraignants, voire dangereux pour les cyclistes. Les nombreux retours d'usagers des voies vertes ont alerté les gestionnaires sur ces dangers et ces contraintes en regard avec la réalité des dérives qu'ils sont censés éviter »*.
Nous vous rappelons également que les dernières voies vertes aménagées à Saint-Brieuc ne comportent, depuis plusieurs années, aucun dispositif anti-intrusion aux accès, par exemple celles qui sont connectées à la rue de Penthièvre ou au boulevard de l'Armorique :



- Afin de renforcer l'attractivité et la visibilité de la voie verte, la prolonger aux deux extrémités par une piste cyclable reliant le lycée Rabelais et le lycée Chaptal avec un traitement différencié du revêtement, jusqu'aux entrées respectives de chaque établissement ;
- Le même traitement (en liaison sécurisée) est également à envisager pour toute connexion sur le trajet (IUT, ex-collège Beaufeuillage rattaché au campus universitaire, etc.) ;
- Recouvrir les rails sur la totalité de la largeur de la rue au niveau des deux extrémités (rue Rabelais et rue Chaptal) afin de sécuriser les manœuvres d'accès des cyclistes. En effet, la présence de rail est un facteur de chute très important selon l'angle de franchissement ;
- Accès parking IUT : un escalier même muni d'une goulotte est insuffisant pour franchir un dénivelé de 2,50 m, un accès direct doit être aménagé pour les vélos par une rampe en pente douce.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'association Vélo-Utile,

Philippe JEAN DIT BAILLEUL